

CLAUDE-HENRI GRIGNON

Jean-Olivier Chénier

Les grands héros sont souvent les plus méconnus. Jean-Olivier Chénier ne fait pas exception à cette constatation. Beaucoup de gens ont décrit divers aspects de la vie du grand Patriote de Saint-Eustache, mais plusieurs volets de son existence trépidante sont demeurés flous.

Des sources nouvellement connues et certains documents inédits lèvent le voile sur des épisodes de sa vie tombés dans l'oubli depuis bien des lustres. Certaines erreurs sont corrigées, des révélations sont faites et sûrement beaucoup de faits nouveaux seront connus des chercheurs de demain. La masse documentaire concernant les Patriotes est à peine inventoriée et les chercheurs ne sont pas légion.

À l'aide des documents connus aujourd'hui, voici divers traits de la vie de Jean-Olivier Chénier.

La famille de Jean-Olivier Chénier

Les Chénier sont établis au Québec depuis le début de la colonie. Au milieu du XVIIIe siècle, le grand-père de Jean-Olivier, François, épouse à Lachine le 27 novembre 1752 Suzanne-Amable Blondeau issue d'une famille de riches marchands montréalais¹. C'est au sein d'une famille aisée que naît Victor Chénier. Malgré sa jeunesse dans un monde cossu, Victor se fait cultivateur et il décide d'établir sa future famille à Lachine. Il épouse Cécile Morel née d'une modeste famille terrienne.

À tous les hivers, Victor quitte sa petite famille pour les Pays-d'en-Haut où il s'adonne à la traite des fourrures et à la coupe du bois. C'est ainsi qu'au moment de donner naissance à son fils Jean-Olivier, son épouse habite temporairement le domicile de ses beaux-parents à Montréal. Né le 9 décembre 1806, son fils est baptisé le lendemain en l'église Notre-Dame de Montréal. Son acte de baptême se lit comme suit²: «*Le dix décembre 1806, j'ai baptisé Jean-Olivier, né hier du légitime mariage de Victor Chénier, cultivateur de la paroisse de Lachine, absent, et de Cécile Morel; le parrain a été Jean-Paul Truteau et la marraine Catherine Chénier qui ont déclaré ne savoir signer. Malard, prêtre.*» Le parrain Truteau est ami de la famille et il passe pour un important marchand de fourrures de Montréal.

Jean-Olivier Chénier

Dans la famille immédiate de Chénier, nous lui connaissons un frère, Victor, établi à Longueuil et deux soeurs demeurant à Montebello dans la seigneurie de la Petite-Nation.

Jean-Olivier fait ses études primaires à Lachine où il se distingue rapidement par son talent, sa vivacité d'esprit et sa facilité d'apprendre. C'est à la fin de ses études élémentaires qu'il fait la connaissance du docteur René-Joseph Kimber.

Jean-Olivier Chénier, médecin

Dès l'âge de douze ans, le jeune Jean-Olivier est présenté au docteur Kimber de Montréal. Ce dernier reconnaît rapidement le talent exceptionnel du jeune garçon qui, grâce à sa générosité peut compléter sans problème pécunier ses humanités gréco-latines. Les fréquents contacts du jeune étudiant avec le docteur Kimber font naître chez-lui une réelle passion pour la médecine.

C'est auprès de son bienfaiteur que Jean-Olivier apprend les rudiments de la médecine. En quelques années de travail assidu, le jeune disciple d'Esculape acquiert les connaissances de son maître. Âgé de vingt-et-un ans, Jean-Olivier présente une demande de licence médicale: «*À son Excellence George, Comte de Dalhousie, Barron Dalhousie, du château Dalhousie, Chevalier Grand-Croix du très honorable ordre militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en chef des Provinces du Haut-Canada et Bas-Canada, Jean-Olivier Chénier de la cité de Montréal, étudiant en médecine, expose respectueusement à votre Excellence que depuis huit ans révolus il a servi régulièrement comme étudiant en médecine avec René-Joseph Kimber, écuier, médecin en cette ville, et pendant ce temps s'est livré aux études nécessaires pour parvenir à être admis comme médecin, chirurgien et accoucheur en cette province. En conséquence, il conclut respectueusement à ce qu'il plaise à votre Excellence vouloir bien le référer au Bureau des examinateurs dûment nommés en cette ville aux fins d'y subir l'examen requis et de droit et que sur le rapport et certificat de ces derniers de sa capacité, il plaise à votre Excellence vouloir bien lui procurer une commission pour pratiquer en qualité de médecin, chirurgien et accoucheur en cette province; et votre suppliant ne cessera de prier. Montréal, ce 8 novembre 1827. Jean-Olivier Chénier.*»³.

Peu de temps après cette demande, Chénier passe avec succès les épreuves requises pour l'obtention du diplôme tant convoité. À compter du 2 février 1828, le jeune lauréat est autorisé à pratiquer la médecine dans la province de Québec.

Dès la réception de sa licence médicale, le jeune médecin s'établit à Saint-Benoît où il a acquis une propriété de 80 par 150 pieds au sud-ouest de la rue Saint-Jean-Baptiste^{3a}. Chénier épate la population locale par son dévouement et la qualité des soins médicaux qu'il dispense à tous sans compter. Ses concitoyens l'apprécient grandement et il se lie avec plusieurs d'entr'eux. Sa relation d'amitié avec le notaire Jean-Joseph Girouard et les échanges professionnels qu'il entretient avec son confrère médecin Jacques Labrie l'initient de belle façon aux problèmes locaux et lui donnent une vision privilégiée en matière de politique. Jacques Labrie est député du parti Patriote depuis son élection en 1827 et il se sert de cette position pour présenter un projet de loi qui fera de lui le père du monde scolaire dans la Province. Durant les rares loisirs que lui laisse sa profession, le docteur Chénier s'intéresse de plus en plus à la politique locale et il participe régulièrement aux réunions populaires du parti Patriote.

Après le décès du docteur Jacques Labrie, Chénier songe à s'établir à Saint-Eustache, projet qu'il réalise quelques années plus tard en 1834. La compétence médicale du docteur lui donne une certaine notoriété dans cette profession. En 1835⁴, les docteurs Trestler et Chénier sont nommés médecins-arbitres dans un protêt de Luke Bent contre le docteur Adrien Berthelot.

Le bureau des examinateurs des licences médicales recommande l'officine du docteur Chénier aux étudiants qui désirent parfaire leurs connaissances en médecine. En 1836⁵, le jeune Pierre-Paul Lacroix de Saint-Eustache s'engage comme étudiant en médecine sous la gouverne du docteur Jean-Olivier Chénier.

Le climat politique qui règne alors dans la Province du Bas-Canada ne permet pas à Chénier de faire profiter ses concitoyens de ses connaissances médicales durant plusieurs années. Une autre carrière attend Jean-Olivier Chénier...

Le mariage de Jean-Olivier Chénier

Dès son arrivée à Saint-Benoît en 1828, Chénier s'intéresse aux activités politiques du comté d'York. L'année précédente, le docteur Labrie est élu député du comté avec Jean-Baptiste Lefebvre. L'affrontement entre la chambre d'Assemblée et le gouverneur Dalhousie a des répercussions dans les régions. «À Saint-Benoît, dans un geste symbolique de résistance aux autorités, Jean-Joseph Girouard, notaire de ce village et capitaine dans le bataillon de milice de la Rivière du Chêne, et ses amis politiques omettent de procéder aux rassemblements des miliciens généralement effectués à l'été de chaque année. En 1828, Chénier fait partie d'un groupe de sept personnes, dont Labrie et Girouard, que l'officier commandant de la milice, le lieutenant-colonel Eustache-Nicolas Lambert-Dumont, accuse d'obstruction.»⁶ Cette première action politique de Chénier en compagnie du docteur Labrie marque le début d'une relation privilégiée avec la famille Labrie. Les rencontres deviennent de plus en plus fréquentes: en plus des réunions politiques, les deux médecins se voient pour des raisons d'ordre professionnel. Au fil des rencontres avec Labrie, Chénier fait la connaissance de la fille de ce dernier, Marie-Louise-Zéphirine, qui partage les idées de son père en matière de politique.

Suite au décès accidentel du député Jean-Baptiste Lefebvre, Chénier, Labrie et sa fille participent aux élections partielles de 1829 et ils font élire sous la bannière du parti Patriote le marchand William-Henry Scott de Saint-Eustache.

Un an plus tard, le comté d'York est fractionné en trois nouveaux comtés: Ottawa, Vaudreuil et Deux-Montagnes. Aux élections générales de 1830, Jacques Labrie et William-Henry Scott sont réélus députés pour le parti Patriote.

Le 26 septembre 1831⁷, Marie-Louise-Zéphirine Labrie et Jean-Olivier Chénier se marient en l'église de Saint-Eustache.⁸ De nombreuses personnalités assistent au mariage: le docteur René Kimber, médecin de Montréal auprès de qui Chénier a appris les rudiments de la médecine; Jacques Labrie, médecin, député du comté de Deux-Montagnes et beau-père de Chénier; Louis-Joseph Papineau, chef du parti Patriote et Orateur de la Chambre; Louis-Michel Viger, avocat de Montréal; Jacques Viger, futur maire de Montréal; Augustin-Norbert Morin, député; Côme-Séraphin Cherrier, avocat de Montréal; Jean-Joseph Girouard, notaire de Saint-Benoît et futur député de Deux-Montagnes; Joseph-Amable Berthelot, notaire de Saint-Eustache et patriote engagé dès les premières heures; Jean-Baptiste

Dumouchel, commerçant de Saint-Benoît.

Malheureusement,⁹ Jacques Labrie meurt moins de deux mois plus tard. Saint-Eustache perd un excellent médecin, un grand patriote et un défenseur de l'éducation. Jean-Olivier Chénier aurait certainement pu profiter de l'expérience politique de son beau-père mais le sort en a voulu autrement.

Les nouveaux mariés s'établissent au village de Saint-Benoît dans la maison récemment acquise, rue Saint-Jean-Baptiste. De cette union naissent quatre enfants qui meurent en bas âge. Le vingt-trois juin 1832, l'épouse de Chénier donne naissance à une fille baptisée le lendemain¹⁰. Marie-Olive a pour parrain le notaire Jean-Joseph Girouard, député du comté. Marie-Marguerite Gagnier, veuve de Jacques Labrie est la marraine de l'enfant. La jeune fille meurt le 1er août suivant et elle est inhumée au cimetière paroissial de Saint-Benoît. Elle était âgée d'un mois et huit jours.¹¹

Le deux décembre 1833, l'épouse de Chénier donne naissance à un garçon qui meurt quelques minutes après avoir été ondoyé.¹² Cet enfant est inhumé le même jour au cimetière paroissial de Saint-Benoît.

En 1834, la famille Chénier quitte Saint-Benoît pour Saint-Eustache. Le six octobre 1834¹³, le curé Paquin baptise Antoine-Amédée. Le parrain est le notaire Joseph-Amable Berthelot de Saint-Eustache, ami de la famille et ardent patriote. La marraine est dame Marie-Josephite Poitras, veuve de Pierre-Rémy Gagnier, grand-mère de madame Chénier. Deux jours plus tard, cet enfant est inhumé au cimetière paroissial.¹⁴

Le dernier enfant né du couple voit le jour le 13 juin 1837.¹⁵ Le parrain d'Antoine-Olivier est le docteur Léandre Dumouchel de Saint-Benoît et la marraine est demoiselle Henriette Labrie, tante de l'enfant. Antoine-Olivier meurt le 12 septembre 1837¹⁶ et il est inhumé deux jours plus tard au cimetière de Saint-Eustache. À son décès en 1837, Chénier ne laisse aucun descendant de vivant. Dans un témoignage en date du 22 avril 1884, Zéphirine Labrie confirme que quatre enfants sont nés de son union avec le docteur Chénier et qu'ils sont tous décédés avant leur père.¹⁷



Collection Jean-Joseph Girouard. Dessin au crayon et fusain.
Archives publiques du Canada, Division de l'iconographie, négatif C-18456.

Les propriétés de Jean-Olivier Chénier

Chénier ouvre donc son bureau dans sa maison de la rue Saint-jean-Baptiste. Après son départ pour Saint-Eustache en 1834, Luc-Hyacinthe Masson, aussi médecin, achète cette propriété et il y ouvre son officine.¹⁸ Les Chénier possèdent deux autres propriétés à Saint-Benoît, une terre de 74,4 arpents sise dans la côte Saint-Étienne¹⁹ et une autre de 90 arpents près du village.²⁰

Après le décès de son beau-père, le docteur Jacques Labrie, Jean-Olivier aide sa belle-mère à gérer les biens de son mari. C'est lui qui vend la propriété de la rue Saint-Eustache au marchand et député du parti patriote William-Henry Scott.²¹

L'épouse de Chénier hérite de diverses propriétés de son père dont l'école sise sur la rue Mignonne (rue Chénier), ancienne résidence du notaire Pierre-Rémy Gagnier, son grand-père. Cette propriété s'envole en fumée lors de la bataille du 14 décembre 1837.

En décembre 1834, la famille Chénier échange ses propriétés de Saint-Benoît contre des terres sises sur la côte du Lac à Saint-Eustache. Une première transaction leur permet d'acquérir de Jean-Baptiste Comtois une terre de 41,25 arpents en superficie.²² Quelques jours plus tard, ils obtiennent de Joseph Janvril dit Jean-Baptiste une autre terre de 3 arpents de front sur toute la profondeur.²³ C'est à ce dernier endroit (lot 51) qu'il habite de la fin de 1834 jusqu'à son décès en 1837.

Jean-Olivier Chénier patriote engagé

Ce n'est pas le hasard qui amène le docteur Chénier à s'intéresser à la politique. Dès son arrivée à Saint-Benoît, il se sent concerné par tout ce qui touche les gens qui l'environnent y compris la politique. Son mariage et la fréquentation assidue de la famille Labrie l'initient rapidement à ce monde complexe qu'est celui de la vie publique. Il participe activement à l'élection générale de 1830. À cette occasion, son futur beau-père est réélu député du comté au sein du parti patriote.

À son mariage, tout le gratin de la politique du Bas-Canada est présent dont Louis-Joseph Papineau, Orateur de la chambre d'Assemblée, et Jacques Viger, futur maire de Montréal. Son beau-père meurt quelques semaines plus tard. À l'élection partielle qui suit en 1831, Chénier est un très ardent partisan de l'élection de son ami le notaire Jean-Joseph Girouard.

Jean-Olivier ne demeure pas insensible aux attitudes partiales du bureau colonial. Il s'insurge devant l'arrogance des représentants de la couronne britannique. À l'exemple de Louis-Joseph Papineau, il dénonce le favoritisme dont jouit la clique du Gouverneur. «*En 1832, quand une compagnie formée à Londres tente de s'emparer des terres incultes du pays, son nom apparaît au haut d'une requête protestant contre ce vol organisé et exige un mode plus juste de concession.*»²⁴ En mai de la même année, il agit à titre de secrétaire d'une assemblée populaire à Saint-Benoît pour condamner les troupes qui, le 21 mai, ont tué trois citoyens paisibles.

Les 92 Résolutions

Au début de l'année 1834, les députés tentent de dénoncer en Chambre les abus des conseils exécutif et législatif. Le 21 février, Louis-Joseph Papineau réussit à faire adopter un document reprenant tous les griefs des députés contre le Gouvernement. Ce document est connu sous l'appellation

suivante: «*les quatre-vingt douze Résolutions*». Ces résolutions sont donc votées à la chambre d'Assemblée par 56 voix contre 23.²⁵ À Saint-Eustache, Chénier fait la promotion de ces Résolutions. C'est surtout à l'occasion d'une réunion des électeurs de Deux Montagnes tenue à Saint-Benoît le 12 février 1837 que Chénier incite le peuple à soutenir ces Résolutions et à appuyer la chambre d'Assemblée de ne pas voter des subsides pour plus de six mois à l'avance. De leur côté les Bureaucrates ayant à leur tête Joseph-D. Lacroix de Sainte-Thérèse et Eustache-Antoine Lefebvre de Montagnes de Saint-Eustache tentent de minimiser l'importance des 92 Résolutions. Cette tentative de ridiculiser les Résolutions de la Chambre est appuyée par trente-trois signatures.²⁶

Aux Résolutions de la chambre d'Assemblée, le secrétaire de l'Intérieur, Lord Russell, propose dix Résolutions permettant à Lord Gosford d'utiliser les fonds du Gouvernement sans l'assentiment de la dite Chambre. Il n'en manquait pas plus pour mettre le feu aux poudres...

L'élection de 1834

L'élection générale de 1834 marque la majorité des gens du comté de Deux-Montagnes. À l'époque deux députés représentent cette circonscription électorale qui, malgré qu'elle ne soit plus que le tiers de l'ancien territoire du comté d'York, a conservé une très grande étendue de terrain. Jean-Joseph Girouard et William-Henry Scott briguent les suffrages pour le parti Patriote tandis que Frédéric-Eugène Globensky de Saint-Eustache et James Brown de Saint-André se présentent sous la bannière du parti Bureaucrate.

Le vote débute à Saint-André et il continue à cet endroit tant qu'il y a des voteurs qui se présentent au poll. S'il y a interruption du vote par manque de voteurs, le poll se déplace alors vers Saint-Eustache deuxième lieu de votation.

À l'ouverture du poll, les candidats Scott et Girouard prennent les devants: après une heure de votation, ces derniers ont déjà obtenu 91 voix tandis que Brown et Globensky n'en ont reçu que 27.²⁷ Dès lors, l'officier rapporteur constate que des partisans du parti Bureaucrate interdisent l'accès au bureau du scrutin se tenant dans le moulin à papier du candidat Brown à tous les électeurs sympathiques à l'élection des candidats adverses. Ces voteurs sont maltraités par les Orangistes venus prêter main-forte à Brown. Plusieurs se voient matraqués et ils retournent chez eux sans avoir pu voter.

À la fermeture du poll à Saint-André, Scott et Girouard ont 416 voix tandis que Brown en a récolté 706 et Globensky 698.²⁸ À cette même occasion le candidat Scott menace de faire annuler l'élection parce que l'officier rapporteur est tellement ivre qu'il a grand-peine à inscrire l'ajournement au registre du vote.

Le vote se déplace à Saint-Eustache. Une foule de personnes se liguent contre les électeurs favorables au parti Patriote: les familles Globensky et Mackay, les Écossais et les Orangistes du Gore. Il est suggéré aux électeurs de demeurer chez eux. Malgré ce climat hostile, le peuple se rend voter en grand nombre. Cette élection se tient en automne et les électeurs doivent se trouver un gîte pour la nuit. Le candidat Scott en héberge plusieurs chez-lui et le docteur Chénier en fait autant.

L'officier rapporteur tente en vain de ralentir le vote et de décourager les gens qui doivent attendre plusieurs heures avant de pouvoir exprimer leur choix à main levée. Après deux jours de votation à Saint-Eustache, les candidats Girouard et Scott ont recueilli respectivement 674 et 675 voix. De leur côté, Brown et Globensky n'y ont recueilli aucun nouveau vote.²⁹ Le soir du deuxième jour, les Bureaucrates ayant à leur tête les Globensky et les familles seigneuriales attaquent violemment les personnes attendant toujours leur tour d'exprimer leur vote. Plusieurs sont blessés. De nombreuses armes ont pu être saisies à l'ennemi et sont conservées par les familles comme des trophées.

Le lendemain de cette tentative d'intimidation, les habitants sont encore plus nombreux à l'ouverture du poll pour voter. C'est à ce moment que l'officier rapporteur reçoit une lettre de chaque candidat du parti Bureaucrate l'informant de leur désistement^{29a}. Le responsable du poll n'a d'autre choix que de proclamer l'élection des candidats Girouard et Scott.

Le peuple ovationne longuement les élus et une parade circule dans les rues du village de Saint-Eustache. Des remerciements sont présentés à plusieurs ténors de la politique locale: Ducharme, Lavallée, Robillard, Bouffard, Féré et Berthelot. *«Mais c'est surtout au docteur Chénier que les électeurs témoignèrent combien ils étaient satisfaits de sa conduite active et infatigable, et de sa bravoure dans le combat tandis que sa Dame, digne fille de feu le docteur Labrie, n'avait cessé nuit et jour d'accueillir dans sa maison les habitants éloignés qui venaient par centaines lui demander le gîte, n'y ayant aucune auberge d'ouverte aux Canadiens dans le Village. Ils exprimèrent publiquement leur reconnaissance à cette Dame pour les soins obligeants et empressés qu'elle avait pris d'eux pendant les*

*élections.»*³⁰

Quelque temps après ces événements, la tenue de l'élection dans le comté de Deux-Montagnes et la conduite de l'officier rapporteur Mackay à cette occasion sont dénoncées officiellement au Gouvernement par trois électeurs du comté: Jean-Baptiste Dumouchel, Émery Féré et Jean-Olivier Chénier.³¹ Suite à ces événements, le peuple garde la tête haute et il dénonce avec humour ceux qui se sont montrés sous la vraie bannière, celle des dictateurs. Voici donc une chanson qui a perpétué durant de nombreuses années la mémoire de ces actes précurseurs de d'autres bien plus violents:

«Élections de 1834.»³²

Venez chanter, bons Canadiens
L'histoire de tous nos Chouaguens.
De nos officiers de milice:
Venez entendre les malices.
Prêtez l'oreille à la chanson,
Je vais vous apprendre leur nom.

Depuis longtemps nous avons su
Qu'un homme noir, très bien connu (curé Paquin)
Ami des Globe et des Mackay,
Des Dumont et des autres canailles,
Travaillant de gueule et de mains
Pour faire élire des Chouaguens.

À Saint-Eustache on arriva
Et dès la veille l'on campa
Dans la salle du presbytère.
Et nos préparatifs de guerre
Firent si bien qu'au lendemain
Nous étions maîtres du terrain.

Jean-Olivier Chénier

Le lendemain on n'en vit point:
Chacun avait gagné soin coin.
Abandonnant tous le village
Où ils voulaient faire le tapage,
Les uns les yeux, les joues bandés
Et beaucoup d'autres esclopés.

Eugène, Léon et Provost
Hubert, les Mackay et Suppôts
Montagnes, Amable et Hortense
Sont des serpents pleins d'insolence,
Que nous nourrissons bonnement
Et qui nous trompent indignement.

Lavallée, Bouffard, les Major
Ont fait aussi tous leurs efforts.
Sextone, Amable et Lachaine
Se sont donnés beaucoup de peine
Nelson et beaucoup d'autres aussi
Qu'on ne peut tous nommer ici.»

Les assemblées publiques

Le 11 avril 1836,³³ une grande assemblée s'organise à Saint-Benoît. Le notaire Ignace Raizenne agit à titre de président et les docteurs Luc-Hyacinthe Masson et Jean-Olivier Chénier font office de secrétaires. À cette assemblée, on informe la population des grands problèmes de l'heure: la violation de la notion de gouvernement responsable, la perte de contrôle des deniers publics, la création de commissions d'enquête bidon, le refus de reconnaître les droits de la chambre d'Assemblée et le rejet de toute loi favorable au peuple. Déjà on signale des manifestations violentes à Montréal menées par le Amable Club.

Suite aux résolutions Russell permettant au Gouverneur de se servir des fonds publics sans

l'autorisation de la Chambre, on adopte un projet d'indépendance commerciale vis-à-vis de la métropole. A cette époque, les douanes sur tous les produits importés de Londres représentent un revenu très important. Les Patriotes adoptent donc l'attitude suivante: *«Puisque le Gouvernement s'empare de notre argent, se disaient-ils, coupons-lui les vivres. Chénier entra dans le comité chargé de voir à l'application de ce principe; il fut l'un des premiers à donner l'exemple en ne portant, de la tête aux pieds, que de l'étoffe du pays.»*³⁴

Ce mouvement est suivi massivement. *«À Montréal, Madame Lafontaine et Madame Peltier eurent l'honneur d'être les deux premières dames qui parurent publiquement vêtues d'étoffes canadiennes. Cette mesure doubla, tripla la valeur des produits domestiques et par conséquent enrichit le cultivateur. Elle fit du bien au pays en même temps qu'elle faisait du mal à ses oppresseurs. Chaque jour voyait paraître dans le marché de nouveaux patrons et des étoffes plus fines »*³⁵

Une autre assemblée importante se tient à Sainte-Scholastique le 1er juin 1837. On y déplore particulièrement l'adoption des résolutions de Russell autorisant l'utilisation de subsides sans la permission des députés. On dénonce aussi la corruption des fonctionnaires. On recommande de cesser tout achat de marchandises britanniques telles que le thé, le rhum, le vin et les tissus. Il est aussi décidé la création dans chaque paroisse d'un comité permanent pour résister à l'oppression. Le comité de Saint-Eustache est composé des personnes suivantes: *«l'élection Berthelot, Jean-Olivier Chénier, Joseph Robillard, Jean-Baptiste Bélanger, Joseph Beauchamp, Jacques Dubeau, Hyacinthe Lemer Saint-Germain, Émery Féré, Jean-Baptiste Poirier et Louis-Joseph Ducharme.»*³⁶

À la mi-juin, le gouverneur Gosford émet une proclamation interdisant les assemblées publiques, seule façon d'informer adéquatement la population. Les Patriotes de Deux-Montagnes n'acceptent pas d'être baillonnés de cette manière. Aux menaces des Bureaucrates, les Patriotes organisent des charivaris et ils parcourent les rangs la nuit. Ils infligent divers mauvais traitements aux animaux de leurs ennemis. En retour, ces derniers les dénoncent aux autorités et ils deviennent passibles de sanctions dont la prison.

Le ton monte. Le Gouverneur adopte de nouvelles mesures qu'il fait approuver par Londres. Ces nouvelles dispositions prévoient des arrestations et des destitutions massives de détenteurs de fonctions publiques. On en vient à promettre des récompenses à ceux qui dénonceraient les auteurs de méfaits

publics. Plusieurs mandats d'arrestation sont émis.

Devant la tempête qui lève, l'évêque de Montréal, monseigneur Lartigue, prend parti pour les Bureaucrates. Au banquet du sacre de monseigneur Ignace Bourget, il donne des directives à ses prêtres et il profère diverses menaces à l'endroit de ceux qui n'obéiraient pas aux lois du pays.

Le 1er octobre 1837,³⁷ les Patriotes se réunissent dans la maison du député Girouard à Saint-Benoît. On y dénonce principalement la destitution des juges de paix et des officiers de milice privant ainsi la population de l'ordre et de la paix. À Saint-Eustache, Émery Féré, William-Henry Scott, Joseph-Amable Berthelot, Jean-Olivier Chénier et Joseph Robillard sont déclarés juges de paix en remplacement de ceux qui ont été destitués par le Gouverneur. Partout dans les campagnes, les jeunes se groupent en association de «*Fils de la Liberté*» Dès lors, «rien ne pouvait endiguer le mouvement insurrectionnel».³⁸

*«On retrouve le Patriote à la grande assemblée de Saint-Charles qui se tient le 25 octobre 1837 dans une prairie voisine de la maison du docteur Duvert. Le docteur Chénier y brandissait la bannière de son comté».*³⁹ *«Ce drapeau fut dessiné et tissé par les dames Masson et Dumouchel pour les combattants de Saint-Eustache.»*⁴⁰

Le camp de Saint-Eustache

Après l'assemblée de Saint-Charles, le Gouverneur émet de nombreux mandats d'arrestation. Chénier est du nombre des personnes visées. Au lieu de l'effrayer, cette menace lui permet de se rapprocher encore plus des autres Patriotes. À la mi-novembre, une réunion se tient au presbytère pour organiser la résistance face aux forces gouvernementales. Plusieurs personnes de Saint-Eustache acceptent diverses fonctions pour mener à bien la résistance. Pour sa part, Chénier est nommé major.⁴¹

Devant le danger de plus en plus imminent, les familles pro-gouvernementales quittent Saint-Eustache pour Montréal. Cet exode est massif puisqu'à la fin de novembre, tous ont quitté sauf les 83 Volontaires de Maximilien Globensky. Il est à remarquer que tous ceux qui «travaillent» pour Globensky reçoivent une rétribution pour la fonction occupée et selon le nombre de jours où ils sont en fonction.

Il est notoire que les Patriotes sont très mal armés pour affronter Colborne et ses troupes. Jean-Olivier Chénier fait ratisser les campagnes pour recueillir toutes les armes disponibles. Les commerçants sont mis à contribution pour fournir tout le plomb dont ils disposent. Des réquisitions à cet effet sont signées par Chénier. Une expédition sur la mission d'Oka est organisée conjointement par Chénier et Girod.⁴² Huit fusils, un peu de plomb et une faible quantité de poudre sont saisis.⁴³ C'est bien peu pour tant d'efforts déployés.

Le 1er décembre, Chénier, Guérin et quelques compagnons d'armes se rendent au presbytère de Saint-Eustache pour demander au curé Paquin les clefs du couvent nouvellement construit. Le curé, seul bailleur de fonds pour l'érection du couvent, refuse sur le champ. *«Devant l'imminence de l'affrontement, Chénier s'empare des clefs et il y établit ses francs-tireurs improvisés».*⁴⁴ C'est le début de l'organisation du camp de Saint-Eustache.

Le curé Paquin et son vicaire, l'abbé Desèves, tentent de convaincre Chénier d'abandonner la voie dans laquelle il s'est engagé. Le dimanche 3 décembre, le curé de Sainte-Rose, l'abbé Turcotte, annonce à ses confrères de Saint-Eustache la défaite sanglante de Saint-Charles. On tente à nouveau de convaincre Chénier de rendre les armes. Rien n'y fait. À ces pressions, il rétorque: *«Que rien ne pourrait le faire revenir sur sa décision et qu'autant vallait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à l'ébranler. Dans tous les cas, s'écria-t-il en prenant congé, je suis prêt à mourir les armes à la main plutôt que de me rendre. La crainte de la mort ne changera pas ma résolution. Autant vaudrait essayer de calmer la mer en fureur que de m'arrêter!»*⁴⁵

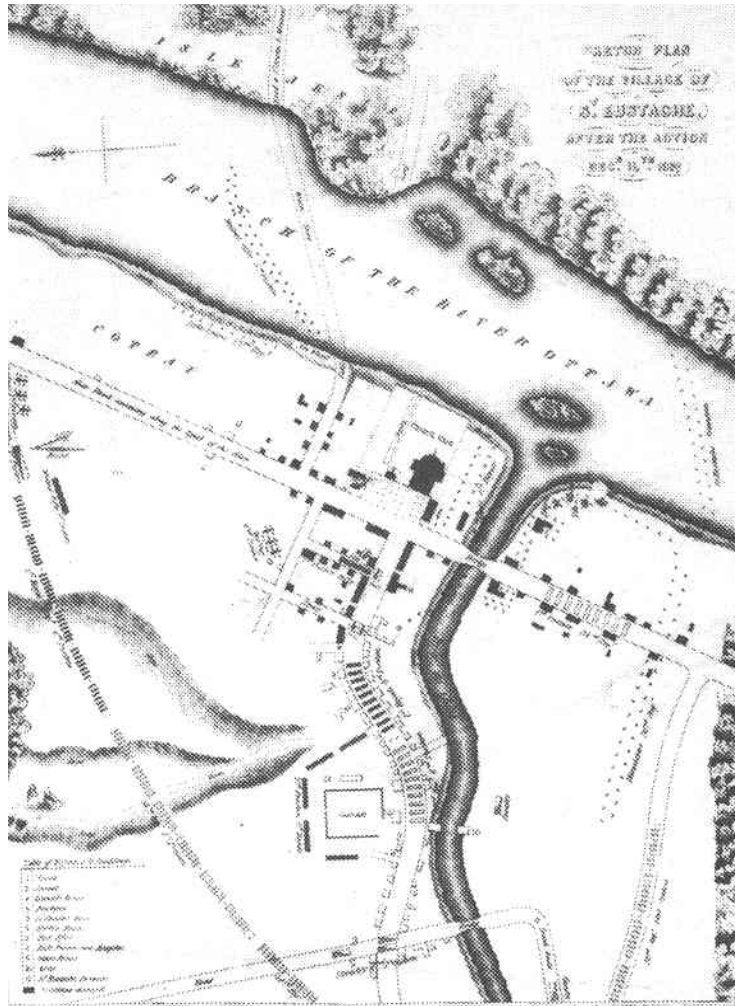
Mercredi le 6 décembre, Gosford émet une proclamation promettant 500 livres sterling pour son arrestation. Encore une fois, au lieu de craindre cette menace, Chénier s'entoure de ses Patriotes les plus fidèles et il attend la suite des événements. À tous les jours le curé Paquin tente de le convaincre d'abandonner la partie.

La population au camp de Saint-Eustache varie constamment. Elle oscille entre 200 et 1500 personnes. Il faut sans cesse encourager les Patriotes. Le 13 décembre, le curé Chartier de Saint-Benoît exhorte les hommes à la bravoure et à la persévérance dans la voie où ils se sont engagés. Girod en profite pour les passer en revue: *«ils étaient au nombre de huit cents, ou environ, armés et équipés de la manière la plus pitoyable et la plus grotesque.»*⁴⁶

La bataille

Avant la bataille devenue imminente, Jean-Olivier Chénier se rend auprès de son épouse et il a un long entretien avec elle. Ils connaissent tous les deux l'ampleur du danger et le peu de chance de sortir vivant de l'affrontement.⁴⁷ Revenu auprès de ses hommes, les préparatifs se poursuivent tout en ignorant l'importance des forces de l'ennemi.

À 11 h. 15, les postes de garde décèlent la présence de personnes en armes sur la rive opposée. L'alarme est sonnée et Girod réquisitionne cent cinquante braves ayant Chénier à leur tête pour déloger l'ennemi. Tous ignorent la présence de l'armée déjà rendue à proximité du Village. À peine rendus au centre de la rivière, un coup de canon tiré du chemin de la Grande-Côte sème la consternation et la terreur dans les rangs des Patriotes. Plusieurs sont blessés et tous voient l'armée qui avance vers eux. Chénier ordonne le repli vers la rive pour limiter les dégâts.



H.B. Parry, Sketch Plan of the Village of St. Eustache, after the Action, Dec. 14th, 1837. Archives publiques du Canada, Division de l'iconographie.

Plusieurs chefs venus de Montréal jugent inutile de résister et ils décident de quitter le camp. Ils prient Chénier de les suivre, ce qu'il refuse de faire: *«Non, répondit-il. Faites ce que vous voudrez. Quant à moi, je me bats et, si je suis tué, j'en tuerai plusieurs avant de mourir.»*⁴⁸

Les Patriotes se retranchent dans l'église, le presbytère, le couvent, le manoir Dumont et les maisons voisines. Girod profite de la confusion générale pour s'enfuir du camp à toute vitesse. *«Plusieurs de ceux qui étaient enfermés dans l'église n'avaient pas d'arme et comme ils s'en plaignaient, le docteur Chénier leur répondit bien froidement: Soyez tranquilles, il y en aura de tués et vous prendrez leurs fusils.»*⁴⁹

Pendant ce temps, Colborne fait encercler le Village et il ordonne de mettre le feu aux maisons

près de l'église. Désormais toute fuite devient impossible. *«Les Patriotes furent faits prisonniers ou tombèrent sous les balles des fusiliers, des carabiniers et des Volontaires de Globensky placés sur la rivière tout exprès pour leur couper la retraite.»*⁵⁰



Archives publiques du Canada, Division de l'iconographie, négatif no 6032.

Le feu se répand vite et les Patriotes barricadés dans l'église deviennent le dernier centre de résistance. Colborne ordonne alors de mettre le feu au temple paroissial. Les flammes se répandent rapidement. *«Avant d'être tué, j'en tuerai plusieurs avait promis Chénier. Il ne lui restait que quelques instants pour continuer de remplir ce voeu. Chénier fait appel à ses gens et tous sautèrent dans le cimetière décidés à vendre chèrement leur vie. C'est là qu'une première balle terrasse le Patriote. Il se relève sur un genou, fait feu, mais une deuxième balle l'atteint en pleine poitrine et, cette fois, il est resté étendu sur le sol.»*⁵¹

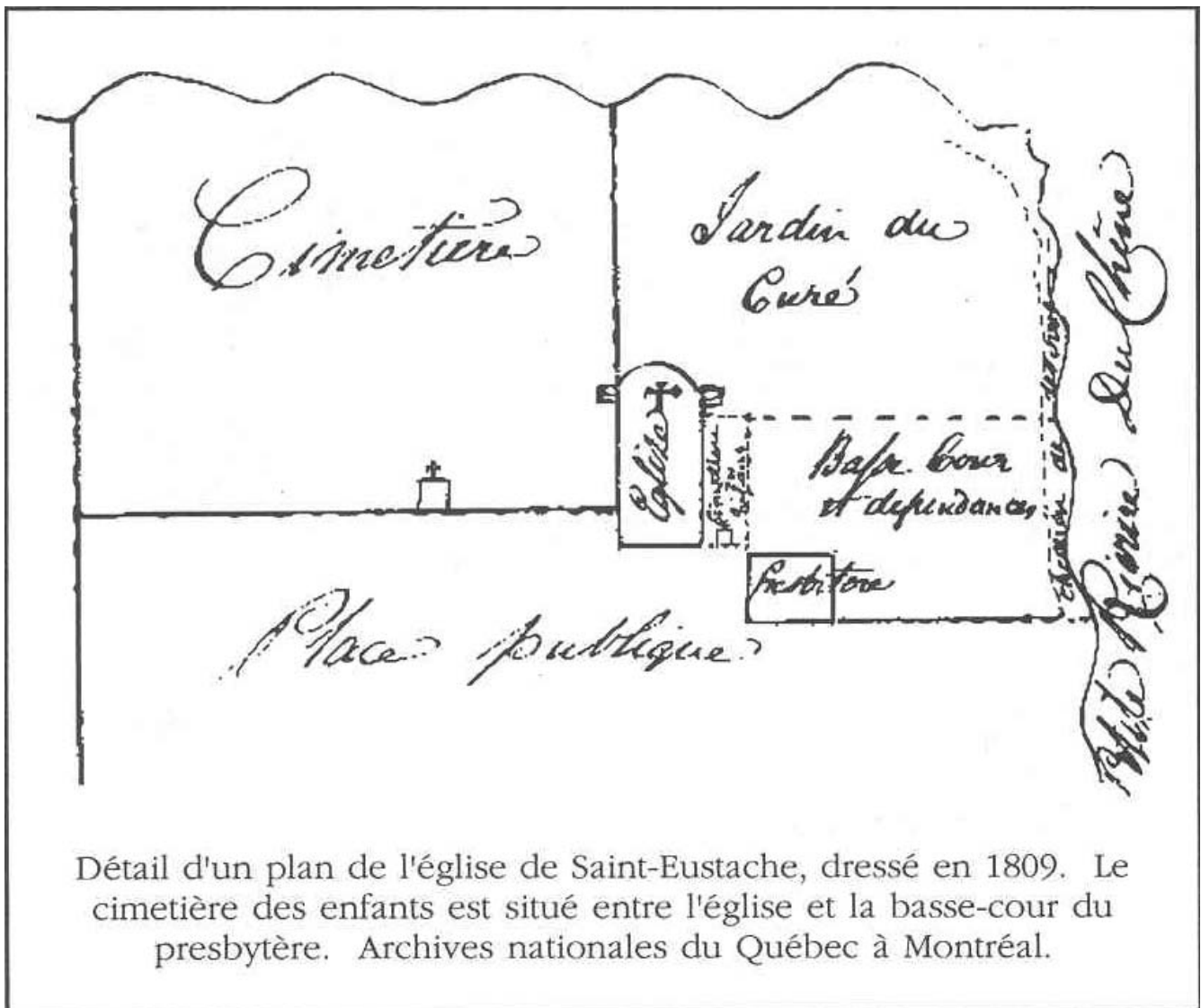
La dépouille de Chénier

La bataille se termine à quatre heures et demie. *«Les troupes avaient pris pleine possession du*

*Village; le bruit terrible de la canonnade et de la fusillade avait cessé.»*⁵² Soixante-dix Patriotes trouvent la mort lors de cet affrontement. Lorsque toutes les activités militaires ont cessé, *«les troupes se répandirent dans le Village et le pillèrent entièrement.»*⁵³ Soldats et Volontaires, tels des rapaces, s'arrachent tous les biens de valeur qu'ils trouvent. Là où le feu n'a pas été mis durant la bataille, les Volontaires se chargent d'imposer une sanction à tous les sympathisants à la cause rebelle en mettant le feu à leurs propriétés.

*«Le corps de Chénier fut trouvé vers six heures et porté dans l'auberge de monsieur Addison. Les docteurs l'ouvrirent pour s'assurer de la cause de sa mort.»*⁵⁴ Pourquoi tant de hâte à charcuter le corps de Chénier? Pourquoi l'autopsie n'a pas été pratiquée sur le corps des autres Patriotes tués? Plusieurs questions se posent. Beaucoup de personnes ont imaginé toutes sortes de réponses. Dans les témoignages recueillis et conservés aux Archives Nationales du Québec et dans celles d'Ottawa, rien ne nous permet d'affirmer les rumeurs entourant les actes posés sur le cœur de Chénier. Une chose est certaine, les autorités militaires n'ont pas permis à la famille de l'inhumer avant le lundi suivant son décès comme en témoigne l'épouse du Patriote: *«Il (monsieur Laviolette) n'a pu avoir la permission de Colborne que le troisième jour après sa mort avec ordre de l'enterrer dans la nuit. Il a été enseveli dans un drap, sans cercueil. Monsieur Laviolette et deux hommes ont pu l'enterrer sans que personne n'en ait connaissance.»*⁵⁵

Beaucoup ont spéculé sur le site de l'inhumation de Jean-Olivier Chénier et de ses compagnons d'infortune. L'acte de sépulture signé par le vicaire Desève ne désigne pas l'endroit précis de leur sépulture. Cependant, dans son allocution qui a suivi l'ordination épiscopale de monseigneur Ignace Bourget le 25 juillet 1837, monseigneur Jean-Jacques Lartigue donne des directives précises à son clergé; *«Il faut refuser l'absolution à tous ceux qui auraient la volonté de prendre les armes à la première occasion favorable [...] ceux qui meurent les armes à la main ne peuvent être inhumés dans un lieu saint.»*⁵⁶ En 1837, le cimetière des enfants morts sans baptême se situe entre l'église et la rivière du Chêne enclavé entre le mur ouest du temple paroissial et la basse-cour du presbytère. Un plan dressé en 1809 illustrant la totalité du site concédé par le seigneur Dumont le 24 juin 1770⁵⁷ nous confirme l'emplacement de ce cimetière utilisé aujourd'hui principalement comme jardin du curé.

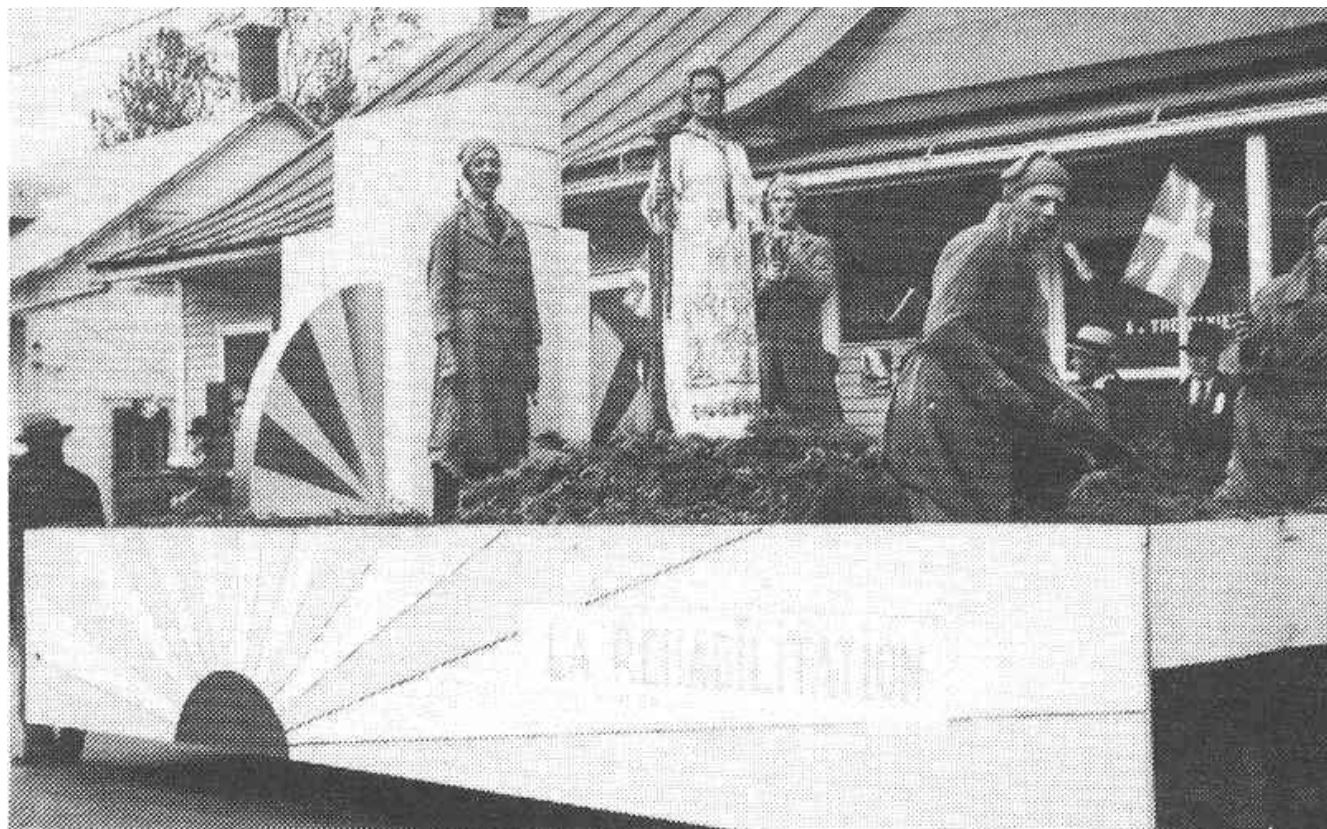


La veuve de Jean-Olivier Chénier nous livre d'autres renseignements quant à la sépulture «définitive» de son mari. En mars 1838, elle le fait exhumer pour l'ensevelir convenablement dans un cercueil⁵⁸ au même endroit, soit en terre non bénite.

La réhabilitation des Patriotes

L'inhumation du docteur Chénier au début du printemps de 1838 marque le début de la réhabilitation des Patriotes de chez-nous. Elle s'effectue lentement selon les individus en cause, selon leur implication dans le mouvement patriote et selon qu'ils sont décédés ou vivants à la suite des combats. Elle subit de nombreuses variantes si on la considère au niveau civil ou sur le plan religieux.

La monstruosité de l'idée d'être obligé de réhabiliter la mémoire des héros d'un peuple peut venir à bout de bien des gens; cependant il en existe qui ont toujours cru à la valeur des gestes posés et qui, par leur ténacité, ont obtenu à ces héros d'hier la reconnaissance de leur sacrifice et la gratitude des gens d'aujourd'hui et de demain.



La réhabilitation des Patriotes. Dossier Fête du 100e anniversaire à Saint-Eustache.

Les Promotions du Patrimoine des Laurentides Inc.

La réhabilitation civile

Les peines imposées aux Patriotes varient énormément La consultation du registre de la prison du Pied-du-Courant⁵⁹ est loquace sur le sujet: les peines d'emprisonnement varient de quelques heures à quelques mois. Plus de deux cents personnes de Saint-Eustache sont jetées en prison sous une simple dénonciation de «haute trahison». On encourage la délation sous une grande échelle. De nombreux documents du ministère de la Justice témoignent de ces dénonciations⁶⁰. Le notaire Frédéric-Eugène Globensky, frère de Maximilien qui, au moment de la bataille de Saint-Eustache, commandait les Volontaires, enregistre un grand nombre de ces dénonciations. Curieusement, aucune offense n'est

retenue contre la majorité des Patriotes. Il est quand même constaté un plus grand acharnement à l'endroit des familles impliquées depuis plusieurs années au sein du parti patriote.

Les chefs patriotes bénéficient de différents traitements de faveur. Certains ont été pendus sur la place publique de la prison du Pied-du-Courant pour donner des exemples⁶¹. D'autres sont déportés aux Bermudes durant plusieurs années. Certains, tels Louis-Joseph Papineau qui doit vivre en exil en France et l'abbé Étienne Chartier, curé de Saint-Benoît, exilé aux États-Unis, ne peuvent revenir au pays qu'en 1845. Par contre, le curé de Saint-Charles, l'abbé Augustin-Magloire Blanchet, est libéré de prison sous une simple caution. Il en est de même pour Georges-Étienne Cartier de Saint-Denis qui est rapidement amnistié.

Le traitement n'est pas identique selon que le patriote en question est vivant ou décédé. On a vu que le patriote Blanchette est rapidement exonoré de tout blâme suite au geste posé alors que Jean-Olivier Chénier doit attendre 150 ans avant de recevoir officiellement une réhabilitation complète.

Deux lois du Canada-Uni tentent de rétablir l'honneur des Patriotes. Une première accorde une amnistie pleine et entière aux Patriotes de 1837-1838.⁶² Cette loi ordonne la restitution des biens confisqués et elle s'applique à la majorité des Patriotes sauf à Chénier dont les biens n'ont jamais été restitués à son épouse. La seconde en date du 25 avril 1849 accorde des indemnités aux victimes des actes de rebellion. Dans le cas des biens de Chénier envolés en fumée le 14 décembre 1837, son épouse a reçu une indemnisation équivalent à sa part des biens perdus⁶³.

Il ne faut cependant pas minimiser l'impact de ces deux lois votées par le Parlement du Canada-Uni. Malgré le geste de quelques extrémistes anglais qui, sous la gouverne du journaliste Adam Thom, ont incendié l'édifice du Parlement situé à Montréal, ces lois permettent lentement mais sûrement la réhabilitation de tous les Patriotes. Certains ont joué des rôles importants durant les années qui suivent. Georges-Étienne Cartier devient, en 1867, un des Pères de la Confédération. Londres lui accorde le titre de «Sir». Les Postes canadiennes émettent un timbre à son effigie en 1931. L'abbé Augustin-Magloire Blanchet devient, en 1850, évêque du diocèse de Nesqually, dans l'État de Washington, aux États-Unis. Louis-Joseph Papineau participe comme député au vote des lois de 1849. Il représente le comté de Deux-Montagnes de 1852 à 1854. En 1971, Postes Canada émet un timbre commémoratif à son effigie. Dans le cas de Jean-Olivier Chénier, c'est encore différent. On lui refuse un monument à Saint-

Eustache en 1885. Un premier monument l'honore en 1895 au carré Viger à Montréal. Un autre rappelle finalement son nom à Saint-Eustache en 1937. En 1975, une émission télévisée à Radio-Canada désigne Chénier héros national des Québécois⁶⁴. Le 14 novembre de la même année, le monument de Chénier à Saint-Eustache est installé sur le site de la bataille, soit en face de l'église paroissiale. En 1982, le Gouvernement du Québec décrète journée des Patriotes le dimanche le plus près du 23 novembre de chaque année⁶⁵. Un mois plus tard, le premier ministre du Québec, monsieur René Lévesque, écrit aux Québécois et leur parle de l'idéal véhiculé par les Patriotes de 1837-1838⁶⁶. En 1988, le Conseil municipal de Saint-Eustache décrète le dernier dimanche de juillet «*Journée commémorative des Patriotes à Saint-Eustache.*»⁶⁷. Peu de journées commémoratives n'ont été tenues suite à cette résolution du Conseil municipal qui devait rappeler le retour des restes de Chénier à Saint-Eustache.

Les lois de 1849 n'ont pas l'impact voulu sur la réhabilitation des Patriotes. Il faut comprendre que l'Église a maintenu pendant 150 ans ses sanctions contre les Patriotes décédés au combat. Des citoyens influents ont empêché localement les familles de Patriotes de se faire connaître et de rendre un hommage bien mérité à ceux qui ont donné leur vie pour la démocratie. Ces citoyens influents ont pour nom les Globensky, les Dumont, les De Montagnes pour ne citer que ceux-là. Au niveau politique, les Gouvernements ne veulent pas s'impliquer officiellement. Le fédéral a refusé, en 1986, un timbre poste à la mémoire de Jean-Olivier Chénier. Les Premiers Ministres du Canada et du Québec n'ont pu libérer leur agenda pour assister à l'inhumation de Chénier⁶⁸ le 26 juillet 1987.

La réhabilitation religieuse

Le 25 juillet 1837, l'Église d'alors, monseigneur Jean-Jacques Lartigue en tête, tente de désamorcer l'ire des Patriotes qui les achemine vers un affrontement majeur avec les forces de l'ordre. L'Évêque de Montréal menace ses ouailles de sanctions religieuses très graves: tout rebelle à l'autorité civile est menacé d'être privé de la réception des sacrements et de la sépulture ecclésiastique.⁶⁹ Cette directive ne tient qu'en partie. En effet, à Saint-Eustache, le matin du combat, le curé Paquin, le curé Chartier et le vicaire Desève confessent ceux qui sont décidés à prendre les armes.⁷⁰

D'une façon plus généralisée, l'interdiction d'inhumer ceux qui sont morts les armes à la main est suivie presque partout. La punition est très sévère pour ceux qui meurent et qui ne peuvent se racheter.

Les familles subissent cette punition pendant plus de 150 ans. Ceux qui ont donné le plus sont aussi ceux qui en souffrent le plus. Les vivants ont pu voir de près les résultats positifs de leur engagement. Ils ont pu bénéficier du pardon de l'Église.

Au lendemain de la bataille, c'est donc une longue période de représailles qui s'amorce pour les familles des Patriotes morts au combat. Pourtant les pendus de la prison du Pied-du-Courant ont eu droit à tous les secours de la religion⁷¹. Les Patriotes qui sont décédés après ces jours sombres ont été inhumés dans leur lot familial en terre bénite. À une même sanction, deux applications différentes. Pour Chénier et ses compagnons d'infortune, une longue période d'errance s'amorce à travers les méandres de décisions religieuses souvent peu conséquentes.

Dès 1855, un monument au patriote Ludger Duvernay est érigé au cimetière catholique de la Côte-des-Neiges. Trois ans plus tard, un autre monument se dresse au même endroit à la mémoire des Patriotes de 1837-1838. Le bouclier que l'Église a dressé face aux Patriotes commence à s'effriter lentement. En 1884, le journaliste L.-O. David réhabilite la mémoire de Jean-Olivier Chénier en publiant son volume intitulé: «*Les Patriotes de 1837*». L'année suivante, le docteur David Marsil et un groupe de paroissiens de Saint-Eustache font des démarches pour y ériger un monument en l'honneur de Chénier. Les autorités religieuses, dont le curé Louis-Ignace Guyon de Saint-Eustache et le seigneur Charles-Auguste-Maximilien Globensky s'opposent farouchement à ce projet. Cette initiative avorte et les fonds recueillis servent au dévoilement d'une plaque de marbre dans l'église de Saint-Eustache rappelant le curé Jacques Paquin ardent adversaire des Patriotes en 1837.

En 1891, le docteur Marsil, en l'absence de l'évêque de Montréal, monseigneur Fabre, obtient des autorités religieuses et civiles la permission d'exhumer les restes de Jean-Olivier Chénier pour les enterrer au cimetière de la Côte-des-Neiges au monument dédié aux Patriotes. Déjà les dépouilles mortelles des patriotes Prieur et Lepailleur y ont été inhumées. La translation des restes de Chénier est prévue pour le 21 juin. Malheureusement pour Chénier et la cause des Patriotes, monseigneur Fabre, de retour de Rome, révoque l'autorisation accordée. Le docteur Marsil décide donc de conserver chez-lui les restes du chef patriote de Saint-Eustache dans une urne aménagée à cet effet.



Le docteur David Marsil. Les Promotions du Patrimoine des Laurentides Inc.

La paroisse de Saint-Eustache vit durant quelques années une période assez mouvementée. De 1894 à 1900, une querelle entre le nouveau curé, l'abbé Calixte Quimet, descendant de Patriote, et le seigneur Charles-Auguste-Maximilien Globensky alimente les conversations locales⁷². Les vieilles familles de Patriotes reprennent espoir en la possibilité de voir un jour la mémoire de leurs ancêtres restaurée au sein de tout un peuple. Les archives de l'évêché ne laissent paraître aucune trace de semonce de l'Évêque de Montréal en rapport avec les positions patriotiques du curé Quimet.



Le curé Calixte Guimet. Archives de la Fabrique de Saint-Eustache.

Collection Germain Beauchamp et fille inc.

En 1895, le docteur Marsil, assisté d'Honoré Mercier, réussissent à obtenir la permission civile d'élever un monument à Chénier au Carré Viger de Montréal. Ce monument est dévoilé le 24 mai en présence de nombreuses autorités civiles et de plusieurs milliers de représentants des familles de Patriotes. Montréal donne l'exemple et reconnaît publiquement la valeur des gestes posés par une poignée d'hommes engagés.

En 1924, le fils du docteur Marsil, Tancrede, communique avec le chanoine Chartier de l'évêché de Montréal pour tenter d'inhumer enfin le docteur Chénier en terre bénite.⁷³ Le chanoine consulte divers historiens de l'époque et il en vient à la conclusion qu'il ne peut recommander à son Évêque une attitude différente de celle de ses prédécesseurs concernant l'inhumation de Chénier.⁷⁴

Après ce refus, l'urne funéraire contenant les restes de Chénier est confiée à la maison Henry Birks où elle demeure dans une voûte pour les trente prochaines années.

En 1926, le chanoine Lionel Groulx, historien reconnu, critique publiquement la sévérité de l'Église à l'égard des Patriotes et il vante les mérites de ces derniers. L'Église demeure muette face à cette critique virulente de l'un de ses membres imminents.



Dévoilement du monument à Jean-Olivier Chénier, le 10 octobre 1937 à Saint-Eustache.

Dossier Fêtes du 100e anniversaire à Saint-Eustache, Les Promotions du Patrimoine des Laurentides Inc.

Cent ans ont passé depuis les événements de 1837 et peu de changement se manifeste au sein de l'Église. Seules quelques initiatives tiennent éveillées les familles de Patriotes. En 1937, des fêtes du centenaire sont organisées le 19 septembre dans la vallée du Richelieu et le 10 octobre à Saint-Eustache, À cette occasion, le village est pavoisé, plusieurs hommes politiques prennent la parole et ils

soulèvent l'ardeur patriotique de ceux qui n'en finissent plus d'espérer. Tous se préparent pour la grande parade où sept chars allégoriques rappellent des scènes de 1837⁷⁵. Le point culminant de la fête, c'est évidemment le dévoilement du monument à la mémoire de Jean-Olivier Chénier. Ce monument, don des maires et des citoyens du comté des Deux-Montagnes, représente une première reconnaissance officielle de la valeur des gestes posés par ce grand Patriote et ses compagnons d'armes.

L'urne contenant les restes de Chénier quitte la voûte de la maison Birks en 1954. Elle est remise entre les mains de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, rue Saint-Laurent. Quelques années plus tard, on déménage à nouveau les restes du chef Patriote de Saint-Eustache dans les nouveaux locaux de la Société, rue Sherbrooke. Même le monument de Chénier à Saint-Eustache déménage. Le 14 novembre 1975, la ville de Saint-Eustache et la Fabrique installent le monument de Chénier en face de l'église. Un comité a travaillé pendant deux ans pour réaliser ce transfert en toute harmonie⁷⁶. Aucune réaction officielle de l'Église n'est connue malgré que l'on se serve du terrain de l'église paroissiale pour y relocaliser le monument du chef toujours privé d'une sépulture religieuse.

L'ère des années 1980 est décisive dans la réhabilitation religieuse des Patriotes. Dès 1980, des messes patriotiques se célèbrent dans la vallée du Richelieu, principalement à Saint-Charles et à Saint-Denis. Lors de ces messes, des prêtres soulignent la valeur des Patriotes et le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire.

Entre 1980 et 1982, le comité des Patriotes de 1837-1838 de la vallée du Richelieu effectue des démarches à caractère juridique pour obtenir la réhabilitation religieuse. À cause du caractère de la démarche, le dossier doit être abandonné. Le décret gouvernemental de 1982 concernant la journée nationale des Patriotes et la déclaration officielle du premier ministre René Lévesque éliminent certaines craintes et plusieurs préjugés qui entachaient toujours la réputation des Patriotes.

En 1986, les Patriotes du Pays dans la vallée du Richelieu ayant à leur tête monsieur Onil Perrier amorcent de nouvelles démarches auprès de l'Assemblée des évêques du Québec. À la même période, la Corporation des Fêtes de Saint-Eustache délègue son président, monsieur Pierre Carrière, sa coordonnatrice, madame Carole Rivet, et son responsable du dossier historique, monsieur Claude-Henri Grignon, pour rencontrer les autorités religieuses et pour examiner comment peut se concrétiser la levée des sanctions religieuses affectant toujours les Patriotes. Monseigneur Paul Grégoire, archevêque

de Montréal, est rencontré et il paraît sympathique à la cause. Cependant, pour des raisons personnelles, il remet ce dossier entre les mains de l'évêque de Saint-Jérôme. Monseigneur Charles Valois reçoit le dossier contenant l'argumentation en faveur de la réhabilitation religieuse des Patriotes. Il se dit confiant en cette démarche et il promet d'y donner suite.

Après avoir consulté ses experts, l'Évêque de Saint-Jérôme présente ce dossier à l'Assemblée des évêques du Québec. Après avoir étudié les divers dossiers sur le sujet, les Évêques acceptent de lever toutes les sanctions qui pesaient encore sur les Patriotes. Une déclaration en ce sens est présentée le 27 mars 1987 par Monseigneur Jean-Marie Fortier, alors président de l'Assemblée des évêques du Québec⁷⁷. Désormais tout est possible pour effectuer officiellement cette réconciliation entre l'Église et les Patriotes.

Le 26 juillet 1987, monseigneur Charles Valois préside une messe solennelle de funérailles à la mémoire de Chénier et à celle de ses compagnons en présence des restes du grand Patriote. Ces funérailles sont célébrées dans l'église de Saint-Eustache, lieu de la bataille. L'église paroissiale est bondée de descendants de Patriotes et de gens sympathiques à leur cause. L'inhumation est faite au cimetière paroissial en présence de monseigneur Valois. Quelques jours auparavant, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Corporation des Fêtes de Saint-Eustache ont signé une convention établissant les modalités de la translation des restes de Chénier⁷⁸.

Le long périple du docteur Chénier est enfin terminé. Inhumé à trois reprises, il lui a fallu attendre 150 ans pour que la raison puisse l'emporter sur la peur. Reconnu à juste titre comme héros national, il est grandement temps que l'histoire des Patriotes prenne la place qui lui revient dans l'enseignement de l'histoire nationale. Il est aussi temps que les chercheurs se mettent ardemment à la cueillette de tout élément pouvant faire mieux connaître les héros de notre peuple.



Inhumation de Jean-Olivier Chénier en terre bénite le 26 juillet 1987. Photographie de Germain Beauchamp.
Collection Fêtes du 150e anniversaire des Patriotes.

Un oubli grave s'est produit lors des cérémonies entourant l'inhumation du docteur Chénier en terre bénite: dix de ses compagnons reposent toujours en terre profane près du mur ouest de l'église paroissiale. Aura-t-on la décence de corriger prochainement cette situation? Il ne faut pas oublier les Patriotes inhumés dans les autres paroisses... Ils ont aussi droit à notre reconnaissance et à une sépulture ecclésiastique.

Portraits de Jean-Olivier Chénier

Au fil des ans, plusieurs personnes donnent un portrait plus ou moins détaillé du physique de Chénier et de ses qualités morales.

En 1884, son épouse le décrit en ces termes: «Il était doux, paisible, affable; il avait un bon jugement, il était aimé et respecté de tout le monde en général; en un mot, il était bien populaire»⁷⁹.

Même si cette description est produite quarante-sept ans après son décès, le temps n'a sûrement pas modifié ce qu'une épouse pense de son mari après toutes ces années. Il s'agit ici d'une appréciation de l'homme en tant qu'épouse pour la durée de sa vie commune avec lui, soit sept ans. Tout indique que Zéphirine Labrie a été heureuse en ménage et qu'elle a fait sacrifice de son bonheur au bénéfice d'une cause à laquelle elle croyait de tout coeur.

Un contemporain des événements de 1837 et curé de Saint-Eustache, l'abbé Jacques Paquin, décrit Chénier en ces termes: «*Les chefs principaux de ces premiers mouvements (de la rébellion) étaient le docteur Chénier du village de Saint-Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportements et la véhémence des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée...*»⁸⁰. Ce que le curé Paquin ne dit pas dans l'appréciation de l'homme, c'est qu'au delà de la fougue verbale et des emportements littéraires pour la cause patriotique, Chénier a le courage de poser les actes dont il parle: il prend part au combat et il n'hésite pas à poser des gestes qui lui coûtent la vie.

Ce que pense Girod de Chénier nous est livré dans son journal intime conservé aux Archives publiques du Canada.⁸¹ Voici donc divers extraits de ce texte très révélateur.

À son arrivée à Saint-Eustache le 15 novembre 1837, Girod rencontre le docteur Chénier pour la première fois. Voici comment il le perçoit à ce moment-là: «*Il me paraît bien disposé, rangé de notre côté et parle avec violence des mesures oppressives du Gouvernement. Je pense que cet homme est bon; mais il parle trop et cela, naturellement, lui enlève tout mérite*»⁸².

Quelques jours plus tard, lundi le 20 novembre, Girod en parle en ces termes: «*Chénier a colporté, hier soir, les raisons de Scott. Il nous a ennuyés grandement avec ses longs discours de peu de sens surtout au moment où les gens du peuple ont été présents*»⁸³. Girod fait ici référence à l'allocution faite par Chénier concernant l'attitude du député William-Henry Scott, patriote des premières heures, qui n'accepte pas de prendre les armes pour défendre ses opinions et ses droits. Girod refuse à Chénier l'à propos d'avoir expliqué à la population les raisons du retrait du député de peur que ses paroles n'aient un effet néfaste sur le courage de plusieurs.

À maintes reprises, Girod accuse Chénier d'avoir autorisé ses compagnons à réquisitionner des biens nécessaires au siège du camp de Saint-Eustache. Mercredi le 6 décembre, après l'expédition sur Oka et après avoir organisé ses hommes à Saint-Eustache, Girod qualifie Chénier d'un «*individu paresseux et stupide. Son frère est un ivrogne et tous les deux causent beaucoup de confusion par leur mauvais exemple*»⁸⁴.

Le lendemain, jeudi 7 décembre, Girod s'en prend à nouveau à Chénier: «*au conseil de guerre, ils ont décidé une expédition sur Saint-Martin et d'y envoyer une compagnie, mais Chénier, à qui j'ai malheureusement accordé le pouvoir d'émettre des passeports, a exclus, ce jour-là, près de quatre cents personnes; je crois réellement que cet homme est un traître*»⁸⁵.

Grâce à ces quelques lignes, Girod démontre l'évidence de sa crainte face à Chénier. Il tente de le discréditer de plusieurs façons. À peine une semaine après avoir écrit ce journal, il fuit devant l'armée de Colborne. Quelques jours plus tard, il se suicide pour ne pas subir le déshonneur de faire face à la justice.

Un député fédéral de Deux-Montagnes, monsieur J.-A.-C. Éthier, lors d'une conférence donnée à Sainte-Scholastique le 27 avril 1902, présente Chénier tel que le rapporte la tradition de sa famille: «*Chénier était un petit homme carré, bien fait, pas gênant, poli, mais qui n'avait pas froid aux yeux*»⁸⁶

L'Opinion publique publie ce que le journaliste L.-O. David a retenu de Jean-Olivier Chénier: «*Peu grand, mais gras, robuste, les épaules larges, la tête imposante, un peu renversée en arrière, les membres musculeux, une physionomie franche, ouverte, le regard fier et hardi; des traits pleins d'énergie, de noblesse et de virilité; de manières vives mais affables, une conversation agréable, un esprit prompt et logique, une âme enthousiaste, faite pour le sacrifice et le dévouement: une figure de Maréchal de France*»⁸⁷.

Plus près de nous, l'historien Fernand Ouellet reproche souvent «*aux chefs patriotes leur ambivalence à propos du recours aux armes et leur tendance à ne pas assumer jusqu'au bout les conséquences d'une mobilisation à laquelle leurs propos et leurs gestes avaient conduit; il fait exception pour Wolfred Nelson, à Saint-Denis, sur le Richelieu, et pour Chénier, à Saint-Eustache, qui se seraient distingués par la cohérence ou par la consistance de leur action*»⁸⁸

Un dernier témoignage, surprenant de la part d'un adversaire de toujours, Charles-Auguste-Maximilien Globensky, décrit en quelques mots la grandeur de l'homme qui émeut encore aujourd'hui les gens du pays: «*Ne troublons pas les cendres d'un homme qui, sans doute, était embrasé par le feu du patriotisme ou par un attachement indomptable à ses convictions. Et partisans comme adversaires, respectons la mémoire d'un malheureux qui, victime de la position qu'il s'était faite, est tombé sur un champ de bataille. Celui qui reçoit pour quelque cause que ce soit la palme du martyr a droit au respect de tous*»⁸⁹.

Bibliographie concernant la réhabilitation

Les peines ecclésiastiques

Chassé, Gilles, Jean-Jacques Lartigue. premier évêque de Montréal, Montréal, Éditions Fides, 1980, 275 pages; chapitre «Dans le feu de l'action politique», page 167.

Langlois, Jean-Pierre, L'Évêque de Montréal: Monseigneur Lartigue et les troubles de 1837, Mémoire de licence en théologie, Université de Montréal, 1972, XI-46.

Groulx, Lionel, Les Patriotes de 1837 et les châtiments de l'Église, Action Française, 1926.

McDermaid, Ann, Bishop Lartigue and the first Rebellion in the Montreal Areas, thèse de M.A., Ottawa, Carleton University, 1967.

Pouliot, Léon, «Monseigneur Lartigue et les troubles de 1837-38», dans Le Canada français, no 24, pages 413-421, 517-529, 613-625.

Pouliot, Léon, «Monseigneur Lartigue et les Patriotes de 1837», dans Canadian Historical Review, vol. XVIII, pages 110 ss. et vol. XIX, pages 226 ss.

Pouliot, Léon, «Monseigneur Lartigue et les Patriotes de 1837», dans Bulletin des recherches historiques, no 44, mars 1938, pages 71-77.

Vaillancourt, Yves, Le comportement de l'Église catholique lors des troubles de 18~7 dans le district de Montréal, Université de Montréal, Département des Sciences politiques, 1970, 17 pages.

Le rôle du clergé

Audet, François, «L'abbé Étienne Chartier», dans Cahier des Dix, no 6, 1941, pages 211-223.

Beaudin, François, «Le curé de Saint-Charles se disculpe de trahison», dans Revue d'Histoire de l'Amérique française, 22 décembre 1968, pages 441-445.

Chabot, Richard, L'échec des troubles de 1837-38: Le curé de campagne et la contestation locale au Québec de 1791 aux troubles de 1837-38, Montréal, Éditions H.M.H., 1975, pages 201-218.

Chabot, Richard, «Le rôle du clergé face au mouvement insurrectionnel de 1837», dans Cahiers de Ste-Marie, no 5, 1967, pages 89-98.

Lemieux, Lucien et Jean-Pierre Langlois, «Le clergé et les troubles de 1837», dans Asticou, 16 septembre 1976, pages 38-52.

Martin, Raoul, «Le rôle du clergé pendant l'insurrection de 1837», dans Rapport de la société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 1941-1942, pages 89-93.

Ouellet, Fernand, «Le rôle du clergé durant les troubles de 1837-1838», dans Asticou, 16 septembre 1976, pages 31-37.

Potvin, Pascal, «L'aumônier des Patriotes de 1837», dans Le Canada français, décembre 1837, pages 417-433.

Groulx, Lionel, «Les Patriotes de 1837 et le clergé», dans Notre Maître le Passé, tome I, pages 89-131.

Notes

- ¹ *Dictionnaire biographique du Canada*, Volume VII, pages 186 à 189, Jean-Olivier Chénier, Jean-Paul Bernard.
- ² Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse Notre-Dame de Montréal, année 1806.
- ³ Archives Nationales du Canada, Médical Licence, RG4-B28, Volume 51, micro-film H1734, pages 1238 à 1241.
- ^{3a} Greffe du notaire Jean-Joseph Girouard, incendié en décembre 1837, 10 avril 1830, vente par le docteur Simon Manceau à Jean-Olivier Chénier et 6 décembre 1832, vente par François Desvoiaux à Jean-Olivier Chénier. Ces deux actes sont cités dans ANQM, greffe du notaire André Jobin, minute 5190, 28 janvier 1835, vente par Jean-Olivier Chénier à Luc Masson.
- ⁴ A.N.Q.M. greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, 26 mars 1835, minute 3024, Protêt à la réquisition du docteur Adrien Berthelot par Luke Amable, Olivier Chénier et Trestler, médecins arbitres.
- ⁵ A.N.Q.M. greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, 26 mars 1836, minute 3076, Engagement de Pierre-Paul Lacroix au docteur Chénier.
- ⁶ *Dictionnaire Biographique du Canada*, Volume VII, page 187, Jean-Olivier Chénier, Jean-Paul Bernard.
- ⁷ A.N.Q.M. greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 2777, le 26 septembre 1831, Contrat de mariage entre Jean-Olivier Chénier et Marie-Louise-Zéphirine Labrie.
- ⁸ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Mariage de Jean-Olivier Chénier et de Marie-Louise-Zéphirine Labrie, 26 septembre 1831.
- ⁹ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Sépulture de Jacques Labrie. décembre 1831.
- ¹⁰ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Benoît, Baptême de Marie-Olive Chénier, le 24 juin 1832.
- ¹¹ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Benoît, Sépulture de Marie-Olive Chénier, le 2 août 1832.
- ¹² Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Benoît, Inhumation d'un enfant ondoyé, le 2 décembre 1833.
- ¹³ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Baptême d'Antoine-Amédée Chénier, le 6 octobre 1834.
- ¹⁴ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Inhumation d'Antoine-Amédée Chénier, le 8 octobre 1834.

- ¹⁵ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Antoine-Olivier Chénier, 14 juin 1837.
- ¹⁶ Registre des naissances, mariages et sépultures, Paroisse de Saint-Eustache, Antoine-Olivier Chénier, 14 septembre 1837.
- ¹⁷ A.N.Q.M. Petits fonds, Saint-Victor d'Alfred, lettre de dame L.-A. Desrochers, veuve de Jean-Olivier Chénier, 22 avril 1884.
- ¹⁸ A.N.Q.M. Greffe du notaire André Jobin, le 28 janvier 1835, minute 5190, Vente par Jean-Olivier Chénier à Luc-Hyacinthe Masson.
- ¹⁹ A.N.Q.M. Greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, le 9 décembre 1834, minute 3010, Échange entre Jean-Olivier Chénier et Jean-Baptiste Comtois.
- ²⁰ A.N.Q.M. Greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, le 23 décembre 1834, minute 3012, Échange entre Jean-Olivier Chénier et Joseph Janvril dit Jean-Baptiste
- ²¹ A.N.Q.M. Greffe du notaire Jean-Joseph Girouard, le 7 octobre 1833, Vente par Jean-Olivier Chénier es qualité à William-Henry Scott.
- ²² Voir note 19.
- ²³ Voir note 20.
- ²⁴ Prévost, Robert, Institut de la Nouvelle-France inc. Collection illustrée «Les anciens», numéro 2, *Chénier, l'opiniâtre*, page 6.
- ²⁵ Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, session 1834, 21 février 1834, 92 Résolutions, pages 310 à 338.
- ²⁶ Lefebvre de Montagnes family, Résolutions pro-gouvernementales condamnant les 92 Résolutions, The Department of Rare Books and Special Collections of the McGill University Libraries, C-6, File 8.
- ²⁷ Anonyme, *Relation historique de l'élection du comté du Lac des Deux-Montagnes en 1834*, Montréal 1835, page 15.
- ²⁸ Op. Cit. page 18.
- ²⁹ Op. Cit. page 26.
- ^{29a} McGill University Libraries, Department of rare Books and special Collections, fonds MS-750, correspondance de Stephen Mackay, lettre de désistement non datée de Frédéric-Eugène Globensky à Stephen Mackay.
- ³⁰ Op. Cit. pages 32 et 33

- ³¹ A.N.Q.M. Greffe du notaire Joseph-Amable Berthelot, minute 3005, le 13 novembre 1834, Protet par Jean-Baptiste Dumouchelle, Émery Féré et Jean-Olivier Chénier.
- ³² Dubois, abbé Émile, *Le feu de la rivière du Chêne*, Imprimerie J.-H.-A. Labelle limitée, Saint-Jérôme, 1937, Papiers du notaire Girouard, pages 296 et 297.
- ³³ Le Canadien, 18 avril 1836.
- ³⁴ Prévost, Robert, Collection illustrée «les anciens», numéro 2, Chénier, l'opini().tre, Institut de la Nouvelle-France, page 8.
- ³⁵ Reeves-Murache, Marcelle, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, volume V, numéro I, juin 1951, «La Canadienne pendant les troubles de 1837-1838», page 100. Cette citation reprenant un extrait de: Journal d'un Fils de la Liberté réfugié aux États-Unis par la suite de l'insurrection canadienne en 1837 par Louis-Joseph-Amédée Papineau.
- ³⁶ La Minerve, 5 juin 1837.
- ³⁷ Le Canadien, 13 octobre 1837.
- ³⁸ Op. Cit page 107. Voir note 32.
- ³⁹ Op. Cit. page 9. Voir note 24.
- ⁴⁰ Op. Cit. Page 102. Voir note 35.
- ⁴¹ A.N.Q.Q. Ministère de la justice, M-165-2, document 771, Déposition d'Eustache Sabourin.
- ⁴² Archives Publiques du Canada. Correspondance de Sir John Colborne, page 8020.
- ⁴³ A.N.Q.Q., Ministère de la justice, M-165-2, document 665, Déposition de Jean-Baptiste Deau contre Jean-Olivier Chénier et al.
- ⁴⁴ Op. Cit. page 11. Voir note 24.
- ⁴⁵ Op. Cit. page 12. Voir note 24.
- ⁴⁶ *Journal historique d'un témoin oculaire*, 1838
- ⁴⁷ Op. Cit. Voir note 17.
- ⁴⁸ Op. Cit. page 17. Voir note 24.
- ⁴⁹ Op. Cit. page XXXII. Voir note 46.
- ⁵⁰ Op. Cit. page 19. Voir note 24.

- ⁵¹ Op. Cit. page 20. Voir note 24. A.N.Q.Q., Ministère de la justice, M-165-2, Témoignages de François Cabana et de Joseph Danis.
- ⁵² Op. Cit. Page XXXVII, Voir note 46.
- ⁵³ Op. Cit. Page XXXVIII, Voir note 46.
- ⁵⁴ Op. Cit. Page XXXVIII, Voir note 46.
- ⁵⁵ A.N.Q.M., Petits fonds, Lettre de Dame L.-A. Desrochers, veuve de Jean-Olivier Chénier, Saint-Victor d'Alfred, 22 avril 1884.
- ⁵⁶ Archives de l'évêché de Montréal, Lettre de monseigneur Bourget à M. J.-c. Prince de Saint-Hyacinthe, le 9 décembre 1837.
- ⁵⁷ A.N.Q.M. Archives judiciaires, Procès entre Eustache-Nicolas Lambert-Dumont et la Fabrique de Saint-Eustache.
- ⁵⁸ Op. Cit. Voir note 55.
- ⁵⁹ A.N.Q.M., Registre de la nouvelle Prison de Montréal, 26 mars 1835 au 30 décembre 1839.
- ⁶⁰ A.N.Q.Q., Ministère de la Justice, M-165-1 à M-165-8, Pièces 1 à 4153.
- ⁶¹ A.N.Q.M., Lettre de J.-N. Cardinal en date du 20 décembre 1838 et celle de François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier en date du 15 février 1839.
- ⁶² Bibliothèque nationale du Canada, Statuts provinciaux du Canada, 12e Victoriae, Chapitre XIII, Loi du 1er février 1849, pages 139, 140 et 141.
- ⁶³ A.N.Q.M., Registre de la commission pour indemniser les pertes subies durant les événements de 1837.
- ⁶⁴ Émission de Pierre Paquette à Radio-Canada désignant Jean-Olivier Chénier au titre de héros national des Québécois.
- ⁶⁵ Gouvernement du Québec, Décret 2300-82, 6 octobre 1982.
- ⁶⁶ Gouvernement du Québec, Lettre du Premier Ministre, monsieur René Lévesque, 21 novembre 1982.
- ⁶⁷ Archives de la ville de Saint-Eustache, Livre des Procès-Verbaux pour l'année 1988, Assemblée régulière du 9 mai 1988, Résolution 88-05-302: Journée commémorative des Patriotes.
- ⁶⁸ Gouvernement du Canada, Lettre du Cabinet du Premier Ministre à Pierre Carrière président de la Corporation des Fêtes du 150e anniversaire des Patriotes, 21 novembre 1987.

- ⁶⁹ Archives de l'Évêché de Montréal, Allocution de monseigneur Jean-Jacques Lartigue à l'occasion du sacre de monseigneur Ignace Bourget, Montréal, 28 juillet 1837.
- ⁷⁰ Op. Cit. Voir note 56.
- ⁷¹ Op. Cit. Voir note 61.
- ⁷² Archives de l'évêché de Saint-Jérôme, Correspondance du curé Callixte Ouimet et du seigneur Charles-Auguste-Maximilien Globensky, 1894-1900.
- ⁷³ Archives de l'évêché de Saint-Jérôme, Lettre de Tancrède Marsil au chanoine Émile Chartier, 13 décembre 1824.
- ⁷⁴ Archives de l'évêché de Saint-Jérôme, Lettre du chanoine Émile Chartier à monsieur Tancrède Marsil, 30 juin 1925.
- ⁷⁵ *Album souvenir, Hommage des citoyens du comté des Deux-Montagnes aux Patriotes de 1837*, Saint-Eustache, 10 octobre 1937.
- ⁷⁶ Archives de la commission scolaire de Saint-Eustache, Procès-verbaux du comité exécutif, Résolution 723-94 CE, 6 novembre 1972.
- ⁷⁷ Grignon, Claude-Henri, et Giroux, André, *Le vécu à Saint-Eustache de 1683 à 1972*, pages 98 et 99, Saint-Eustache, 1987.
- ⁷⁸ Archives privées, Convention entre la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et la Corporation des Fêtes de Saint-Eustache inc, Montréal, 22 juillet 1987.
- ⁷⁹ Op. Cit. Voir note 17.
- ⁸⁰ Op. Cit. page VII. Voir note 46.
- ⁸¹ Archives publiques du Canada, MG-24, A-40, Volume 27, Journal d'Amury Girod écrit en Allemand et en Italien.
- ⁸² Op. Cit. page 8012, Voir note 81.
- ⁸³ Op. Cit. page 8015, Voir note 81.
- ⁸⁴ Op. Cit. page 8030, Voir note 81.
- ⁸⁵ Op. Cit. page 8031, Voir note 81.
- ⁸⁶ Éthier, J.-A.-C., L'Avenir du Nord, mai et juin 1902, Chénier.
- ⁸⁷ L'Opinion Publique, 22 février, Chénier.

- ⁸⁸ Bernard, Jean-Paul, Dictionnaire biographique du Canada, Volume VII, page 189, Jean-Olivier Chénier.
- ⁸⁹ Globensky, Charles-Auguste-Maximilien, La rébellion de 1837 à Saint-Eustache, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1883, page 320.